

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE POUR LE PATINAGE ARTISTIQUE ET LA DANSE SUR GLACE

(VERSION AOÛT 2024)

L'**Office fédéral du sport** tient un catalogue des installations sportives d'importance nationale dans le cadre de la **Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)**. Chaque fédération sportive nationale peut investir les cotisations d'utilisation qui lui sont allouées dans toutes ces installations sportives d'importance nationale et en vertu des directives des contributions versées aux fédérations membres de Swiss Olympic dans l'encouragement du Sport de performance.

Swiss Ice Skating dispose actuellement dans ce catalogue (au 1^{er} janvier 2024) de **trois infrastructures spécifiques pour le Patinage artistique et la Danse sur glace** lui permettant d'utiliser les contributions versées par **Swiss Olympic** : organisation de rencontres des **cadres de Swiss Ice Skating**, d'événements ou de facilités d'entraînement selon les strictes prescriptions d'utilisation en vigueur. Ces infrastructures sont :

Patinage artistique	<u>Palladium de Champéry</u>
	<u>Sport- und Freizeitanlagen Dübendorf</u>
Danse sur glace	<u>Patinoires des Mélèzes La Chaux-de-Fonds</u>

En outre, d'autres infrastructures non spécialement listées pour le Patinage artistique et la Danse sur glace, permettent la possibilité d'encouragement du Sport de performance par la location d'heures de glace, de salles de sport ou de théorie, ceci pour des compétitions, des Test-Skates, des séminaires ou même des heures d'entraînement spécialement réservées aux athlètes du **cadre national de Swiss Ice Skating** . Ces infrastructures sont :

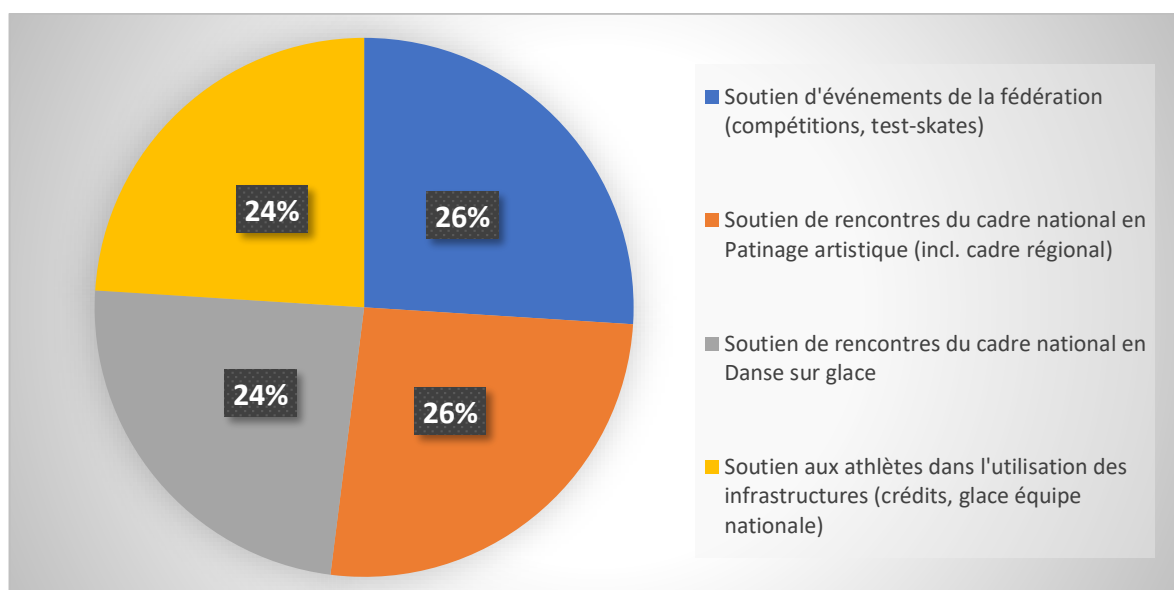
<u>Swiss Life Arena Zürich</u>
<u>Vaudoise Aréna Lausanne</u>

En effet, **Swiss Ice Skating** n'ayant pas de **centre d'entraînement national**, tous les membres des **cadres de Swiss Ice Skating** se réunissent ponctuellement sous la responsabilité des entraîneurs nationaux (Relève, Elite, Danse sur glace) sur les **installations sportives d'importance nationale** (selon le calendrier des rencontres du cadre national en vigueur).

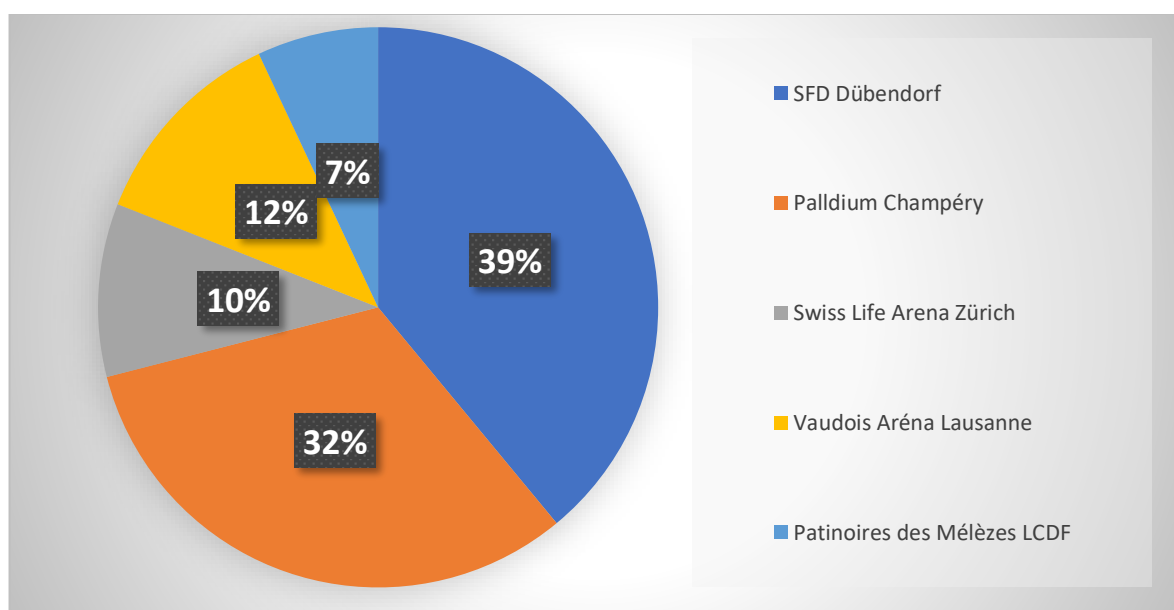
Enfin, l'intersaison étant une période de l'année marquée par la fermeture saisonnière de la majorité des patinoires en Suisse (d'avril à août), **Swiss Ice Skating** organise des actions directement liées aux contributions versées pour l'utilisation d'installations sportives d'importance nationale afin de soutenir les athlètes dans leur entraînement estival et leur préparation à la nouvelle saison de compétitions.

À mi-parcours du **cycle olympique 2022-26**, la répartition des contributions versées par **Swiss Olympic** était globalement la suivante,

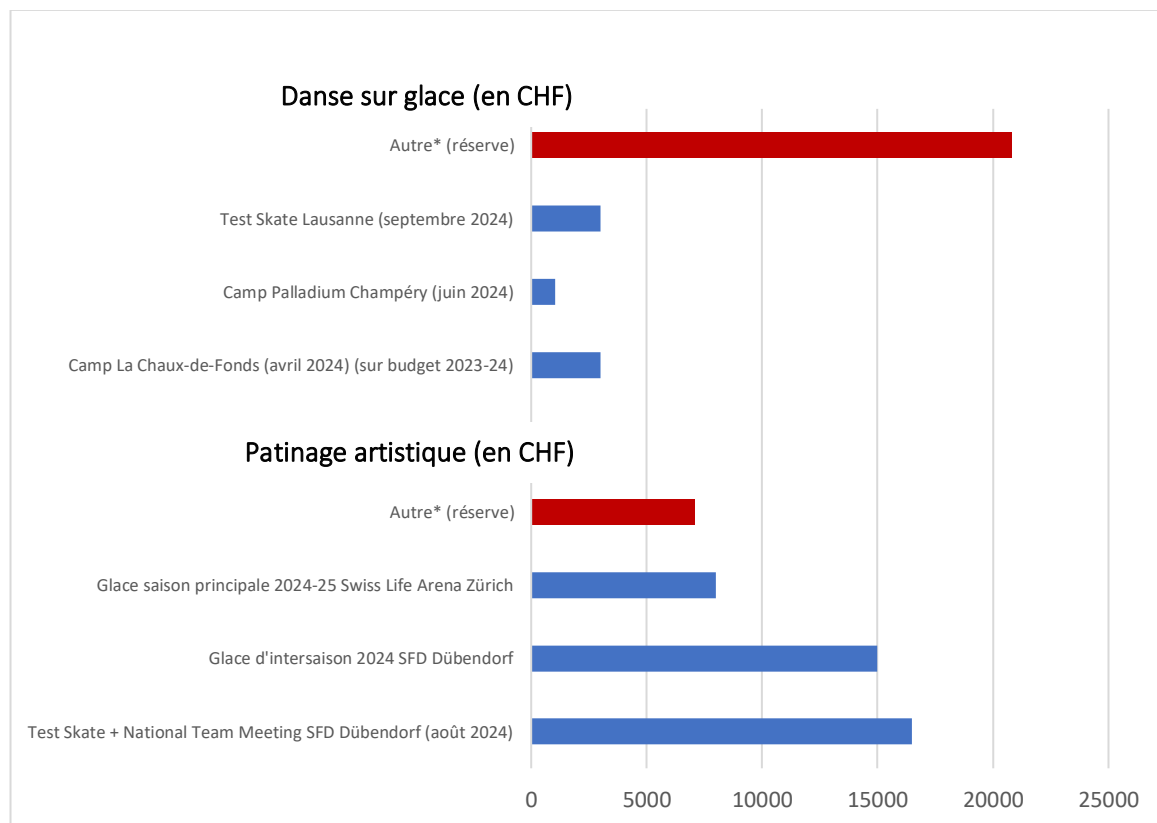
- en fonction des activités mises en place pour les **cadres de Swiss Ice Skating** :



- en fonction de l'infrastructure :



Le **budget du Sport de performance** accordé pour le Patinage artistique et la Danse sur glace prévoit l'utilisation d'une contribution maximale annuelle de **CHF 75'000,--** pour la **saison 2024-25** (de mai à avril) de la manière suivante (sous réserve de modification) :



*initialement prévu pour le **Swiss Ice Skating Open 2024** (décision d'annulation en juin 2024)

La contribution permet la prise en charge (sur justificatifs) de :

- la location de la glace
- l'utilisation de l'infrastructure
- l'hébergement des athlètes/coaches/staff quand c'est nécessaire
- les repas des athlètes/coaches/staff quand c'est nécessaire

Pour plus de renseignements :



Richard Leroy (richard.leroy@swissiceskating.ch)

Chef du Sport de performance (Patinage artistique / Danse sur glace)

Ittigen, le 30 août 2024